

AVANT-PROPOS

Sans doute serait-il erroné de dire que l'éthique environnementale a encore mauvaise presse en France de nos jours. Le temps des imprécations tonitruantes et des mises en garde solennelles est heureusement révolu. Mais force est de constater que l'accueil assez réservé qui lui a été fait, en un peu plus d'une décennie, non seulement en France, mais également dans quelques autres pays du continent européen, ne lui a pas encore permis de se faire bien connaître de celles et ceux qui s'intéressent aux questions d'environnement. Tout se passe comme si un océan de pensée retenait à domicile, de l'autre côté de l'Atlantique et de la Manche, les problématiques élaborées par l'éthique environnementale, autour desquelles aucun programme de recherche bien défini ne s'est à l'heure actuelle développé en Europe, où d'autres problématiques sont privilégiées¹.

L'objectif de l'essai que l'on va lire est de tenter, dans un premier chapitre, d'élucider les attendus qui ont créé au sein de la « pensée continentale » au cours des années 1990 un climat intellectuel défavorable à la cause d'une philosophie écologique « radicale », en mettant l'accent sur ce qui a alors constitué le principal sujet d'incompréhension : l'interprétation en termes de moralité des causes « profondes » de la crise environnementale. Ce choix en commande plusieurs autres.

Nous ne nous intéresserons délibérément qu'à une séquence relativement courte de la réception de l'éthique environnementale (confondue, durant toute cette période, avec la *deep ecology* de Arne Næss), séquence caractérisée par les inquiétudes fébriles et les

1. On trouvera une excellente synthèse du courant d'éthique environnementale dans le livre de C. Larrère, *Les philosophies de l'environnement*, Paris, PUF, 1997. Voir aussi l'anthologie commentée que nous avons publiée sous le titre de *Éthique de l'environnement. Nature, valeur, respect*, Paris, J. Vrin, 2007. Pour un essai de synthèse des différents courants écologiques contemporains, nous nous permettons de renvoyer à notre livre *Qu'est-ce que l'écologie ?*, Paris, J. Vrin, 2009.

polémiques assassines, qui nous paraît malgré tout devoir retenir l'attention pour cette raison qu'elle aura au moins eu le mérite de mettre au premier plan les nouveautés éthiques de ce jeune courant philosophique et d'accorder une certaine publicité à sa volonté de bousculer le consensus tranquille qui semble s'être établi en matière de moralité².

Dans la mesure où la prétention affichée par la plupart des théoriciens de l'éthique environnementale à élaborer à nouveaux frais une éthique a constitué la cible privilégiée de toutes les critiques, c'est sur ce terrain que nous nous sommes efforcés de nous situer en centrant notre présentation autour de la problématique morale. Une fois encore, il ne s'agit pas pour nous d'affirmer par là que l'éthique environnementale, ou plus exactement, les éthiques environnementales – puisque l'éthique environnementale n'est pas du tout un courant philosophique homogène, unifié autour d'un certain nombre de principes dans lesquels tous les penseurs se reconnaîtraient –, puissent se ramener sans reste à une entreprise morale, sans lien avec un quelconque projet métaphysique, qui

2. Consensus tranquille qui ressemble fort à ce que nous avons appelé ailleurs un « *statu quo* moral ». Sur ce point, voir *Qu'est-ce que l'écologie ?*, op. cit., p. 49. Il va de soi que nous n'entendons nullement par là affirmer que la première réception de l'écologie théorique et politique en France puisse se raconter tout uniment sous la forme d'une chronique des partis pris polémiques. Discrètes mais insistantes, certaines voix se sont élevées pour proposer une interprétation plus charitable des courants de pensée incriminés, tandis que d'autres voix se faisaient entendre au même moment pour rappeler que des théoriciens tels que Edgar Morin, René Passet ou André Gorz n'ont pas le moindre rapport avec les filiations idéologiques douteuses laborieusement décortiquées par ceux qui brandissaient alors le spectre de l'« éco-fascisme ». Certains textes de M. Gauchet mériteraient aussi d'être cités de ce point de vue. Pour peu que l'on veuille bien faire abstraction de l'article inutilement polémique qu'il a publié en 1990 dans les colonnes de la revue *Le Débat* sous le titre de « Sous l'amour de la nature, la haine des hommes », l'intérêt de la critique qu'il adresse aux courants écologiques, féministes et minoritaires, au nom de la « vigilance républicaine », pourra être pleinement apprécié. Pour une excellente présentation synthétique de cette critique, voir M. Feher, « Les interrègnes de Michel Foucault », M.-Ch. Granjon (éd.), *Penser avec Michel Foucault. Théorie critique et pratiques politiques*, p. 274-281, Paris, Karthala, 2005.

serait en outre dénuée de toute perspective politique et parfaitement ignorante des apports de l'écologie scientifique³.

Le second chapitre de cet essai tente d'élucider les présupposés et de suivre les implications de l'entreprise philosophique qui vise à attribuer un statut moral et juridique à un certain nombre d'entités non conventionnelles, telles que les animaux ou autres entités du monde naturel. Il s'agit ici pour nous à la fois de restituer l'histoire conceptuelle de cette problématique – en remontant à la fin du XIX^e siècle, en Allemagne et en France, pour aller jusqu'aux dernières élaborations contemporaines sous la plume des partisans de la théorie du choix ou de la volonté (*choice or will theory*) et de la théorie de l'intérêt ou du bénéfice (*interest or benefit theory*), en passant par la philosophie du droit de Joel Feinberg –, et de défendre une option théorique au sein des débats en cours : à savoir, celle selon laquelle l'intégration de telles entités au sein de la communauté morale et juridique conduit, non pas seulement à son *extension*, mais encore, et de façon plus décisive nous semble-t-il, à son dédoublement et – virtuellement – à sa *multiplication* en fonction des critères d'éligibilité au sein de la communauté des bénéficiaires ou des patients moraux.

Le troisième et dernier chapitre renoue en partie avec l'inspiration du premier en faisant droit à un certain nombre de critiques inter-

3. Nous nous sommes essayés ailleurs à une généalogie de l'éthique environnementale, en prenant en compte les liens avec les nombreux courants intellectuels qui ont renouvelé en profondeur en Amérique du Nord la réflexion philosophique dans presque tous les domaines (en philosophie morale, en métaphysique, en épistémologie, etc.), en conjonction avec les bouleversements que les sciences du vivant ont connus depuis le XIX^e et tout au long du XX^e siècle. Voir H.-S. Afeissa, « Éthique environnementale », *Dictionnaire de philosophie politique*, <http://www.dicop.org/spip.php?article112>. Voir également le volume d'études que nous avons dirigé qui donne un aperçu de l'ampleur des questions qui peuvent être abordées dans la perspective d'une éthique environnementale (de la réflexion sur l'introduction d'espèces animales ou végétales exotiques à la fonction de l'expertise dans la détermination d'une politique environnementale, en passant par la justice environnementale et le réchauffement climatique), H.-S. Afeissa (éd.), *Écosophies. La philosophie à l'épreuve de l'écologie*, Paris, « Dehors », Éditions MF, 2009.

nes qui ont été adressées au courant d'éthique environnementale, et plus particulièrement au projet d'étendre la communauté morale sur la base de la détermination d'un critère unique d'éligibilité auquel doivent pouvoir satisfaire tous ceux qui prétendent au titre de membres pléniers, quelles que puissent être par ailleurs leurs différences. Le problème concerne directement la légitimité morale d'un tel projet : l'*extension* permanente de la communauté morale et juridique n'est-elle pas aussi bien une *absorption* permanente de nouveaux membres au sein de la communauté, en entendant par là une *dissolution* de l'identité de l'autre en tant qu'autre, ou encore une *assimilation* en tous points analogue au processus organique par lequel un corps assimile des éléments étrangers par voie de destruction de leur intégrité ? Nous nous efforçons de répondre à cette objection en défendant, à la suite de quelques penseurs de l'éthique environnementale, une théorie pluraliste qui demande de combiner entre eux divers critères de considérabilité morale, et de n'accorder à aucune théorie morale une juridiction exclusive.

Légendes des photographies

page 1, Plage de Saint-Valéry-en-Caux, octobre 2009 ;
pages 2-3, Vallée de Krasnaya Polyana, Russie, 2009 ; page 4,
Centrale nucléaire de Paluel, 2009 ; pages 6-7, Sous le gaillard
d'avant du Rainbow Warrior II, 2009 ; page 8, Monument des
conquêteurs de l'espace, Moscou, 2005.

Alexandra Fleurantin a réalisé les photographies de
Krasnaya Polyana et de Moscou lors de voyages dans la
région munie d'un visa touristique. C'est aussi cette même
personne qui a photographié le Rainbow Warrior II alors
que celui-ci circulait dans les eaux méditerranéennes.
L'image de la centrale nucléaire et de la plage normande
ont été réalisées, non sans rencontrer certaines difficultés,
par d'autres photographes et pour ce livre.